

Compte rendu Assemblée Vigie Mer

6 décembre 2017- Muséum d'histoire naturelle de Marseille

Ordre du jour

9h30 - 10h00 : Accueil - café

10h00 – 10h30 : Vigie Mer

Présentation par la Coordination Vigie Mer de l'historique et enjeux de la journée

Validation des éléments présentés et les questions fondatrices pour le fonctionnement du réseau)

10h30 – 11h00 : La « Charte des valeurs »

Présentation par Patrick Louisy (Peau bleue) et discussion pour validation

11h00 – 12h00 : Le mode de gouvernance et les engagements proposés

Présentation par Thierry Micol (LPO) et discussion pour validation

12h00 – 13h15 : Déjeuner

13h30 – 14h30 : Vers un portail Vigie Mer ?

Présentation du portail national Sciences participatives en cours de création par Marie Delannoy (MNHN) et Julie Croizille (UNCPIE)

Discussion avec la salle sur un portail national pour Vigie Mer (animation Alexandra Rohr-APECS)

14h30 – 15h30 : Les pistes de structuration du réseau

Présentation par Patrick Louisy (Peau bleue)

Discussion ouverte afin de définir les moyens d'implication pour Vigie Mer : types d'acteurs, groupes thématiques

15h30 – 16h45 : Synthèse de la journée et échanges sur les perspectives opérationnelles

Personnes présentes

- Franck Alary, PN Port Cros
- Virginie Antoine, IUEM
- Celine Arnal, Cybelle Planète
- Laura Barth, Septentrion Environnement
- Océane Beaufort, Kap Natirel
- Sylvie Huet, INRA
- Jean Cabaret, FFESSM/ Des espèces qui comptent
- Julie Croizilles, UNCPIE
- Jeanne de Mazière, INPN
- Laurent Debas, Planète Mer
- Chantal Delcausse, FFESSM
- Esther Emmanuelli, CPIE Bassin de Thou/ Sentinelles de la mer Occitanie
- François Gally, GECC
- Camille Gesnin, Cybelle Planète
- Eric Feunteun, MNHN
- Romain Julliard, MNHN
- Christian Kerbirou, MNHN
- Isabelle Le Viol, MNHN
- Gérald Mannaerts, Nereus Conseil
- Mathieu Mauvernay, Planète Mer
- Thierry Micol, LPO
- Pascal Monestiez, INRA
- François Morisseau, AFB
- Patrick Louisy, Peau bleue
- Audrey Petit, Planète Mer

- Agnès Pouliquen, Systema Environnement
- Jean-Pascal Quod, Reef Check France
- Alexandra Rohr, APECS
- Eric Stephan, APECS
- Pierre Thiriet, MNHN
- Lilita Vong, Planète Mer

Introduction

Introduction de la journée par E. Stephan qui reprend succinctement les éléments qui ont été annoncés la veille lors de la Rencontre Planète Mer.

Il insiste sur le fait que cette Assemblée a pour objectif de travailler les documents partagés par mail et d'arriver à des décisions concrètes.

Charte des valeurs

P. Louisy présente la charte des valeurs envoyée et discutée avec les structures en précisant que sa rédaction était l'une des tâches du groupe de travail qui s'est appuyé sur les 2 ans d'échanges qui ont eu lieu dans Vigie Mer entre 2015 et 2017.

Il indique qu'une trentaine de structures a déjà donné un accord de principe (a minima) sur cette charte.

La charte est formée d'un préambule, de l'énonciation des valeurs partagées et des apports de Vigie Mer pour ses membres et pour les sciences participatives mer et littoral (cf. présentation).

Une structure désirant être membre doit signer la charte des valeurs et l'acte d'engagement. L'ensemble des structures qui signeront ces documents dans les premiers mois formeront le groupe fondateur. Les structures qui souhaiteraient rejoindre Vigie Mer par la suite passeront par une procédure plus complète pour rejoindre le réseau, procédure qui sera définie ultérieurement par l'assemblée.

Discussion:

F. Gally interroge sur l'intérêt d'un acte d'engagement en plus d'une charte, rendant le groupe très "fermé" vis à vis de futures structures intéressées. P. Louisy répond que la charte des valeurs représente l'accord de principe et l'acte d'engagement signifie que la structure souhaite s'impliquer sur quelque chose, pas simplement cocher une case. Ce point sera discuté juste après. F. Gally précise que c'est l'ensemble de l'organisation qui peut sembler fermé pour une personne ou structure extérieure (charte, acte, comité...) ce qui pourrait restreindre les adhésions.

P. Monestiez indique que pour lui la charte est bien écrite mais n'engage à rien. Or les structures et personnes viennent pour faire quelque chose, ce qui est repris dans l'acte d'engagement.

L. Vong propose de fusionner les deux documents pour simplifier les choses.

E. Emmanuelli demande s'il ne pourrait y avoir plusieurs niveaux d'engagement. Pour T. Micol on ne peut pas dissocier la charte de l'engagement et il est impossible de signer la charte sans l'acte d'engagement. Il précise cependant que l'implication d'une structure peut être variable. Il souligne, comme P. Louisy, que Vigie Mer a vocation à être un réseau actif, pas juste un ensemble de structures qui a "coché une case".

R. Julliard demande s'il y a eu une analyse comparative avec le collectif national des sciences participatives en biodiversité. T. Micol répond qu'il y a des similarités mais que le collectif, auparavant animé par FNH/UNCPIE et désormais par Planète Mer et LPO, fonctionne surtout par groupes de travail et n'est composé que de 22 membres. L. Vong précise que l'objectif pour le collectif est surtout de promouvoir les sciences participatives sur la biodiversité, notamment sous forme d'un annuaire mais également par de la communication etc..

J-P. Quod demande de quelle façon se définit l'engagement, à savoir si, au delà de l'implication de ressources, il y aurait une obligation de résultats.

C. Arnal demande comment Vigie Mer se positionne par rapport au réseau régional « Sentinelles de la mer » portée par le CPIE du Bassin de Thau. E. Emmanuelli indique que les sentinelles sont un réseau régional mais qu'elle se demande encore comment ce dernier sera imbriqué dans le réseau national. P. Louisy répond que Vigie Mer pourra être composé de différents types d'acteurs, et pourquoi pas des réseaux locaux. E. Emmanuelli précise pour tout le monde que, dans le cadre des sentinelles, les structures signent une charte d'engagement et une convention avec le CPIE pour les programmes souhaitant adhérer au réseau.

E. Feunteun indique que l'objectif de la charte est que Vigie Mer soit utile et utilisable, l'acte d'engagement devra définir le "comment". Par exemple, les programmes ont des données et il faudra envisager comment les partager, notamment dans un but scientifique.

Conclusion :

Aucune remarque n'est émise à l'encontre de la charte des valeurs, qui est donc considérée comme adoptée en l'état.

Acte d'engagement

T. Micol présente les principes de gouvernance et l'acte d'engagement tels qu'ils ont été travaillés par le groupe de travail, avec les commentaires reçus par mail suite aux premiers envois.

Il présente les différents types d'acteurs envisagés et l'engagement à se conformer aux valeurs (cf. ppt).

Discussion:

P. Louisy demande comment sont représentés les contributeurs comme les clubs de plongée ou asso. de contributeurs. G. Mannaerts se demande si de telles structures ne forment pas finalement une sorte de relais local, déjà indiqué dans la liste.

J. Cabaret indique qu'un tel réseau peut aussi servir à faire évoluer des protocoles de sciences participatives, citant comme exemple le protocole de suivi des gorgones.

G. Gally indique que la participation de contributeurs à Vigie Mer permettrait aussi une meilleure transparence. P. Louisy demande à quel titre les faire participer, en tant que personne morale ou physique, avec quelle représentativité. E. Emmanuelli demande si une structuration par collèges a été réfléchi, afin de prendre en compte les avis de tous ? T. Micol répond que cela a été discuté mais cela modifierait sans doute l'acte d'engagement, car il y aurait différents niveaux possibles d'implication. P. Louisy précise que cela sera présenté plus tard, dans les propositions de structuration. C. Arnal souligne que ça pourrait être une force pour Vigie Mer si on pouvait associer les contributeurs de toutes les asso. à la réflexion, dès la base, on éviterait un modèle pyramidal dans lequel il est plus compliqué d'impliquer les participants/collecteurs.

P. Monestiez se demande comment peuvent faire les personnes faisant partie d'un gros institut, sachant qu'il est impossible pour lui de s'engager au nom de l'INRA et que si l'INRA s'engage, elle pourra nommer un autre représentant. Il est proposé que des individus puissent participer en tant qu'expert dans les domaines Sciences participatives Mer et Littoral (scientifique, institutionnel etc.).

T. Micol apprécie l'idée de faire participer tout le monde mais se demande de quelle façon cela pourrait s'organiser concrètement. Il propose que les participants discutent en direct avec les porteurs de projets et que ces derniers fassent remonter les informations auprès du réseau Vigie Mer. P. Louisy précise que, pour lui, si on accepte les contributeurs, il ne faut pas travailler à deux vitesses mais bien demander à tous la même chose. Il note que cela pose cependant d'autres questions, à savoir par exemple en quoi les contributeurs impliqués représentent bien tous les contributeurs.

C. Arnal précise que chaque structure a un réseau de participants et qu'elles pourraient donc s'engager à mettre en lien leurs contributeurs avec Vigie Mer, en toute transparence, selon un mode de consultation web ou autre. E. Emmanuelli ajoute qu'on peut considérer que les structures ont discuté en amont avec leurs contributeurs.

T. Micol relaye une question reçue par mail demandant qui représente les personnes morales. P. Louisy répond que chaque structure peut choisir au cas par cas ce qui lui convient le mieux, en bonne intelligence. E. Stephan rappelle le cas évoqué par P. Monestiez. Ce dernier précise que ce cas sera identique dans toutes les grosses structures scientifiques et qu'il faut que les personnes physiques puissent s'inscrire et que ce soit gratuit. R. Julliard précise qu'il n'y a que le directeur général de l'établissement qui peut être responsable pour s'engager au nom de son établissement. J. de Mazière nuance par le fait qu'il ne s'agit que d'une charte et non d'un engagement juridique.

E. Stephan propose de simplement indiquer que l'assemblée peut être composée de personnes morales et de personnes physiques. P. Monestiez propose quant à lui que la gouvernance soit gérée séparément, avec une voix par structure par exemple. P. Louisy indique qu'il sera en effet plus simple pour les scientifiques d'être inscrits comme personnes physiques mais leur modalité d'intégration devra être précisée.

T. Micol continue sa présentation avec la section dédiée à la procédure d'adhésion à Vigie Mer (cf. ppt).

Discussion

F. Gally se demande pourquoi certaines structures pourraient se voir refuser l'accès à Vigie Mer, il souhaite que le réseau Vigie Mer essaye d'amener les structures à mieux faire plutôt que de refuser leur adhésion. T. Micol répond qu'on peut imaginer plusieurs cas où les actions menées par la structure ne correspondent pas aux attentes de l'assemblée. P. Louisy précise qu'il ne suffit pas de faire des sciences participatives en mer pour faire partie du réseau, et que l'acte d'engagement illustre le fait qu'on veut y faire des choses.

C. Arnal se demande comment refuser un accès dès le début, sans même avoir vu l'engagement de la structure, et s'il ne serait pas plus facile d'évaluer ça a posteriori.

T. Micol cite l'exemple d'un projet intégrant une fédération de chasse qui souhaitait rentrer dans le projet 65MO et qui a été refusée une première fois puis acceptée après avoir mieux expliqué ses actions.

C. Arnal précise qu'il s'agit avant tout d'une question de philosophie par rapport à la question de la participation. F. Alary demande si une organisation de pêcheurs pourrait se voir refuser l'accès à Vigie Mer. T. Micol répond qu'il n'y a pas d'a priori, que tout le monde peut demander et que l'assemblée décidera. Il peut donc être pertinent de réfléchir dès le départ aux formalités d'acceptation et d'exclusion.

T. Micol continue sa présentation avec la section dédiée au départ de Vigie Mer, à l'animation, au rôle et fonctionnement de l'assemblée (cf. ppt).

Discussion

V. Antoine propose de nuancer la proposition de mandat de votes par structure. E. Stephan répond que c'est la structure qui va donner le mandat et P. Louisy précise qu'il faut que les structures restent logiques.

Feunteun indique qu'une seule réunion par an c'est peu, surtout au début, et qu'il faut sûrement prévoir au moins 2 réunions par an pendant les premières années. A. Rohr répond qu'il y aura

d'autres réunions des groupes de travail plus régulières. P. Louisy répond qu'on pourra aussi demander des avis/vote à distance et qu'il est difficile logistiquement de réunir les gens plus d'une fois par an.

P. Louisy demande s'il faut écrire qu'on peut solliciter les structures en cours d'année. P. Monestiez demande s'il ne faut pas un bureau pour prendre les décisions en cours d'année. P. Louisy répond que l'objectif était que toute l'Assemblée puisse prendre part aux décisions.

T Micol précise que c'est dans ce cadre que le Comité de Coordination peut, le cas échéant, agir par délégation de l'Assemblée pour mener certaines actions fixées par l'Assemblée.

E. Emmanuelli demande s'il sera possible de demander leurs avis aux membres par voie électronique. P. Louisy répond que c'était l'idée. P. Monestiez répond qu'il faudra donc pouvoir les solliciter dans l'urgence. P. Louisy répond qu'on peut rajouter la possibilité de requérir les votes de l'assemblée par voie électronique selon les mêmes modalités de quorum (majorité des exprimés).

T. Micol continue sa présentation avec la section dédiée au comité de coordination (cf. ppt).

Discussion

P. Louisy lance un appel aux candidatures pour le futur comité de coordination, indiquant qu'il ne souhaite personnellement plus continuer au delà du groupe de travail. Il précise qu'il n'y a pas de réponse claire au sujet de la suite de la part de l'AFB mais il semblerait qu'elle soit prête à continuer à soutenir financièrement le projet et la mise en route du réseau. Il ajoute que sur les deux ans qui suivent on devrait pouvoir compter sur eux, même si les conditions et le niveau de financement restent à déterminer. T. Micol ajoute que 65MO peut aussi continuer à prendre en charge certains frais, notamment de mission, au moins jusqu'en 2019.

C. Kerbiriou demande pourquoi ne pas augmenter le nombre maximum de membres du comité de coordination, dans le cas où on aurait plus de 5 volontaires. L. Debas est d'accord sur l'idée de monter à 8 personnes. T. Micol répond qu'on risque de perdre en flexibilité, notamment pour trouver des dates communes pour les réunions. C. Kerbiriou précise qu'il s'agit de compenser le risque d'absences éventuelles et qu'on peut imaginer un noyau de 3-4 personnes avec des suppléants.

T. Micol se demande si on pourrait y faire participer les pilotes des groupes de travail. P. Louisy répond qu'on peut se limiter à les appeler si besoin.

T. Micol continue sa présentation avec la section dédiée aux rôles du comité de coordination et les engagements des membres (cf. ppt)

Discussion

C. Arnal est d'accord avec ce qui est présenté mais demande quels sont les engagements que Vigie Mer prend en retour vis à vis de ses membres. T. Micol répond que ça peut être aux membres de les décider ultérieurement. P. Louisy répond qu'il est difficile de demander au réseau Vigie Mer (composé de ses membres) de s'engager vis à vis d'eux même.

C. Arnal demande, par exemple, comment Vigie Mer peut s'engager à communiquer sur ses membres. P. Louisy répond que la section "apport" de la charte apporte déjà des réponses. C.

Arnal précise qu'il faudrait préciser plus concrètement comment Vigie Mer communique sur ses membres. P. Louisy répond qu'au delà des apports tels qu'ils sont déjà formulés dans la charte, la question sera à discuter au sein de Vigie Mer, une fois l'assemblée formée.

C. Arnal demande s'il a été envisagé de renommer Vigie Mer, dont le nom lui paraît lié à Vigie Nature et au MNHN. E. Stephan répond que cela a été réfléchi et que rien n'est fermé. P. Louisy répond que rien n'interdit de créer un nouveau nom après la création du réseau, précisant que Vigie Mer n'est pas un bébé de 65MO, malgré son nom.

Conclusion

L'ensemble des acteurs présents indique qu'il est prêt à s'engager dans le processus en cours sur la base des conditions de gouvernance et d'engagement proposées (en tenant compte des modifications actées lors des discussions), sous réserve de validation (supérieur hiérarchique : CA, ...), à l'exception de l'IUEM et de la FFESSM qui ne se prononcent pas.

Portail

J. Croizille présente l'état d'avancement du projet de portail national des sciences participatives en biodiversité (OPEN) développé dans le cadre du projet 65MO.

Vigie Mer pourra figurer sur une page dédiée et les programmes de sciences participatives liés à Vigie Mer pourront être identifiés comme tel.

Discussion

C. Arnal demande si un programme doit rentrer dans un réseau pour être sur le portail. J. Croizille répond que non mais que si c'est le cas ils pourront l'indiquer.

P. Louisy demande quelles sont les contraintes pour être inscrit dans le portail. J. Croizille répond qu'une charte devra être signée (reprenant 3 objectifs principaux, c'est à dire l'idée que le programme est un programme de collecte d'information centré sur la biodiversité qui prône la participation du public). R. Julliard demande si les 3 objectifs devront être validés ou seulement l'un des trois. J. Croizille répond qu'il faudra bien les trois et que l'admission est validée par un comité de pilotage.

E. Emmanuelli demande à qui sera diffusée la newsletter prévue sur le site. J. Croizille répond qu'il y aura un espace d'inscription à la newsletter.

A. Rohr demande plus de précisions sur la place que pourra occuper un réseau comme Vigie Mer. J. Croizille répond que chaque programme pourra être "affilié" à un réseau et que chaque réseau aura une page dédiée pour être présenté.

A. Rohr demande comment le portail pourra être utilisé pour les membres "pro" de Vigie Mer

L. Debas demande comment s'organise Vigie Nature avec le portail national pour l'instant. R. Julliard répond qu'il n'y a pas eu de demande effectuée à ce sujet pour l'instant.

E. Stephan demande quelles sont les possibilités de participer à son développement si on envisage la création de Vigie Mer au travers de ce portail, , et si Vigie Mer pourrait figurer dans le comité de pilotage du portail. J. Croizille répond qu'il faudrait que ça passe sans doute par le Collectif et qu'il y aurait moyen d'échanger avec un groupe de travail selon les besoins que fait remonter Vigie Mer.

A. Rohr fait remarquer que tout ça a déjà été pas mal discuté durant les années précédentes de Vigie Mer et qu'un cahier des besoins avait été réalisé. Elle demande si les personnes présentes ont des besoins particuliers.

C. Arnal répond que ce n'est pas mal comme outil pour la question de la visibilité envers le public et que pour les outils de travail entre les porteurs de projets il existe des outils libres accessibles par ailleurs. A. Rohr demande si le portail national est suffisant pour représenter le réseau Vigie Mer. C. Arnal précise qu'il convient partiellement, selon la capacité d'animation de Vigie Mer mais qu'il faudrait développer une communication en parallèle. T. Micol répond que ça pourrait être intégré dans le portail si l'on propose de nouveaux développements techniques.

P. Louisy indique qu'un portail des sciences participatives est un lieu de rendez-vous surtout pour l'extérieur (public, gestionnaires, collectivités) et que le travail interne à Vigie Mer est la propre responsabilité du réseau ; demander trop de fonctions sur le portail risque de tourner à l'usine à gaz.

T. Micol indique que malgré tout un portail Vigie Mer (ou "mer") aurait l'avantage de ne pas noyer les infos des partenaires dans des infos sur la biodiversité en général. P. Louisy indique qu'il a cru comprendre qu'il y aurait moyen de développer des "sous-groupes" (par exemple "mer") dans les outils, dont la lettre d'info. J. Croizille répond que ce n'est pour l'instant pas prévu au développement mais qu'on peut en faire la demande.

C. Arnal indique que les participants aux programmes de Vigie Mer sont un public différent des autres programmes, pour qui la biodiversité et la nature "commune" ne sont pas spécialement un centre d'intérêt prégnant. Elle précise que les utilisateurs peuvent donc se sentir "perdus" dans un portail biodiversité et que si Vigie Mer continue à se développer il faudra penser à développer un portail dédié. L. Barth indique également qu'un portail dédié serait intéressant.

P. Louisy demande quel est le temps de cheminement pour arriver sur une page "mer" sur le portail. J. Croizille répond qu'un utilisateur peut passer par l'annuaire ou par le choix des programmes "mer et littoral", ou par la carte.

T. Micol demande si dans l'espace mer et littoral on peut imaginer plus d'options que juste l'annuaire. R. Julliard répond que l'affichage de Vigie Mer sur le portail n'est pas essentiel pour les participants. C. Arnal répond que l'acteur "marin" aurait par contre envie d'avoir des infos spécifiques sur la mer en allant sur le portail.

J. Croizille précise que, dans sa communication, Vigie Mer peut fort bien donner comme adresse de portail l'url correspondant à la page « Mer et littoral » ou à la page « Vigie Mer » présente dans le portail national SP biodiv.

E. Emmanuelli indique que Vigie Mer aurait un intérêt à avoir les informations sur les utilisateurs du portail. R. Julliard répond que la notion de communauté de participants n'a pas encore été développée dans cette version du portail.

E. Stephan indique qu'au lancement de Vigie Mer l'idée était bien d'avoir plus de visibilité sur ce qui se faisait en mer, faciliter la lisibilité pour les plaisanciers, plongeurs,... et qu'il faudra peut être un outil dédié si ce n'est plus présent dans l'outil actuel.

J. Croizille demande si les partenaires ont réfléchi aux moyens d'animation d'un éventuel portail dédié [nb: l'animation du portail SP biodiversité est actuellement financée par l'AFB].

G. Mannaerts demande s'il est possible que des programmes Vigie Mer ne soient pas acceptés sur le portail. J. Croizille répond que ça ne devrait pas arriver.

F. Gally demande ce que donne une recherche sur "vigie mer" sur le portail national des SP biodiv. J. Croizille répond que ça renvoie sur une page de description avec éventuellement un lien web.

F. Gally indique que pour animer Vigie Mer et la vie du réseau il faudrait donc un outil dédié.

C. Arnal demande si chaque structure peut rentrer un événement sur le site et si chaque actu liée au milieu marin pourrait s'afficher sur la page Vigie Mer. J. Croizille répond que ce n'est pas encore décidé.

E. Stephan précise que le portail national est un outil 65MO et que le projet prévoyait à l'origine qu'il soit déclinable sur le milieu marin. R. Julliard répond que c'est faisable si la demande (et la réalisation) intervient dans les 2 prochaines années (avant la fin de 65MO).

P. Monestiez demande ce que deviendra le portail après 65MO. R. Julliard répond que l'animation devrait rester entre les mains de l'UNCPIE et FNH et que côté maintenance ça ne devrait pas poser de soucis. P. Monestiez répond que ça dépend du logiciel utilisé.

Conclusion

L'ensemble des acteurs présents est d'accord pour que Vigie Mer soit intégré au portail national des sciences participatives en biodiversité, en utilisant au besoin d'autres outils de travail interne en parallèle. Il est cependant envisagé l'hypothèse de développer un portail ou site dédié, ou de demander des ajustements au portail biodiv selon les réflexions des prochains mois.

Structuration interne/externe

P. Louisy présente des pistes de structuration du réseau Vigie Mer en interne et externe, étudiées dans le cadre du groupe de travail.

Discussion

S. Huet demande comment l'information arrive dans Vigie Mer (par opposition à la structuration en groupes thématiques qui assurent la communication vers l'extérieur). E. Stephan répond que si on intègre les participants dans le réseau comme discuté précédemment, les utilisateurs pourront directement faire remonter les demandes et informations.

P. Louisy continue sa présentation avec la section dédiée aux différents types d'acteurs (cf. ppt).

Discussion

J. de Mazière indique qu'il manque peut-être le côté politique publique (comme le ministère). P. Louisy propose d'étendre la catégorie "gestionnaires et collectivités" en ajoutant "politiques publiques".

P. Louisy continue sa présentation avec la section dédiée à la structuration pour l'extérieur (cf. ppt).

Discussion

E. Emmanuelli demande si cette structuration est prévue pour un site web. P. Louisy répond que si un logiciel le permet on pourrait regrouper les programmes selon ces 3 axes.

P. Louisy continue sa présentation avec la section dédiée à la structuration du travail, des projets (cf. ppt).

Discussion

E. Emmanuelli indique que s'il est essentiel de se structurer au niveau "public", il faut faire attention à ne pas séparer les différents types de partenaires pros dans des groupes fermés. P. Louisy répond que des collègues par types d'acteurs sont importants pour n'oublier aucun acteur du réseau. C. Arnal indique que l'utilisation de collègues répond à un système représentatif qui peut poser des problèmes, surtout si on ouvre au grand public.

P. Louisy indique qu'il sera possible de rediscuter de la gouvernance de manière plus précise ultérieurement mais demande s'il est possible de considérer à ce stade l'idée des collègues comme une hypothèse de travail. E. Stephan demande si l'existence des collègues implique qu'ils soient présents dans le comité de coordination. P. Louisy répond que la difficulté est que certains collègues ne seront sans doute pas organisés dès le début ou seront temporaires. La question de la représentativité de ces collègues potentiels est également posée.

E. Emmanuelli avance l'hypothèse d'un réseau Vigie Mer à 150 membres et défend le fait que dans ce cas il faudra un système représentatif pour prendre des décisions, dans lequel chaque type d'acteur devra être représenté. A. Rohr répond que cela signifie rajouter un niveau dans la gouvernance. P.

Monestiez indique que si on permet l'accès à tous les contributeurs, les possibilités de gouvernance seront de facto différentes.

P. Thiriet indique que si c'est la voix du collègue qui compte, il y a moyen de pondérer par collègue.

J-P. Quod propose qu'on crée aujourd'hui des collèges et qu'on définisse leurs rôles et fonctionnement plus tard. T. Micol propose de ne rien ajouter maintenant mais de ré-envisager la question durant l'année à venir.

Conclusion

Les acteurs présents s'entendent sur

-un principe de structuration interne prenant en compte les grands types d'acteurs de la science participative dans une logique de « collèges », dont l'éventuel rôle opérationnel et de représentativité sera défini ultérieurement, y compris le principe d'un collègue « Contributeurs » dont les modalités de constitution et de représentativité restent à discuter ;

-un principe de structuration vis à vis des publics et partenaires extérieurs reposant sur les trois grands domaines de pratiques en milieu marin et littoral : au bord de la mer, sur la mer, sous la mer ;

-La nécessité de travailler ensemble, de façon transversale, sous forme de groupes de travail sur des questions précises.

Synthèse opérationnelle

P. Louisy fait une synthèse des échanges de la journée :

- *la charte des valeurs est validée sous sa forme actuelle*
- *Le dispositif de gouvernance et l'acte d'engagement sont validés moyennant l'intégration des modifications discutées lors de la journée (y compris l'implémentation de principe des collèges) ; la nouvelle version de ces documents sera diffusée dès que possible pour avis et validation des participants.*

Il indique / rappelle les objectifs proposés par le groupe de travail en termes de planning :

- *collecte des signatures des membres (charte + acte d'engagement) jusqu'à fin février, date à laquelle on considèrera que l'Assemblée Vigie Mer est constituée,*
- *lancement de la procédure de vote (élection du comité de coordination) au sein de l'Assemblée Vigie Mer ainsi constituée pour une conclusion avant fin mars.*

Il est demandé aux structures prêtes à participer au comité de coordination de se porter candidates.

- *la LPO est potentiellement partante sous réserve des modifications qui seront apportées d'ici février aux documents et aux modalités de fonctionnement*
- *l'APECS se positionne selon les mêmes conditions*
- *Planète Mer est partante*
- *P. Monestiez est prêt à s'impliquer mais sans être pilote, privilégiant le rôle central des associations. Il précise qu'il ne faut pas, de manière générale, trop de scientifiques et qu'un ou deux représentants du public ne serviront à rien.*
- *-L. Barth dit être intéressée mais a peur que Septentrion Environnement manque de ressources pour s'impliquer sur la coordination.*

T. Micol précise que, d'ici fin mars, le groupe de travail va continuer à avancer entre temps.

P. Monestiez demande quelles sont les priorités. E. Stephan répond qu'il faut qu'il y ait en mars des travaux concrets en cours. F. Gally renchérit sur le fait que ça peut motiver les structures à participer si des groupes de travail sont lancés.

P. Louisy demande quels seraient les premiers groupes de travail à mettre en place.

L. Debas répond qu'un groupe de travail sur le portail Vigie Mer est essentiel et que Planète Mer peut s'impliquer dessus.

S. Huet répond qu'un groupe de travail pourrait réfléchir à l'identité Vigie Mer et à un futur nouveau nom éventuellement.

F. Gally répond qu'un groupe de réflexion technique sur l'acquisition des données faune du large pourrait être pas mal. Il pourrait faire ressortir pour des projets concrets par la suite.

P. Monestiez répond qu'il est possible de discuter sur des conditions pour échanger les données, et réfléchir à des outils (pas uniquement numériques) nécessaires. F. Gally rajoute que ces deux sujets peuvent fusionner dans un seul groupe : acquisition et échanges.

J. Cabaret indique que ces groupes ne sont pas les plus urgents. F. Gally répond qu'ils peuvent par contre être structurants et motivants. R. Julliard abonde sur le fait qu'il faut prioriser les groupes.

P. Louisy conclut qu'on peut faire un groupe collecte et partage des données. P. Thiriet répond que ce sont deux choses pourtant différentes.

C. Kerbiriou propose d'avoir des groupes/travaux à différentes échelles de temps pour que les gens qui veulent participer voient le déroulement des opérations.

I. Le Viol propose qu'on ait un doc en ligne avec les idées de groupes qui les intéresseraient. P. Louisy nuance en précisant qu'il est surtout important que les membres (ayant donc signé les documents) déclarent dans quels groupes ils seraient prêts à s'impliquer.

J. de Mazière demande s'il faut prévoir un groupe de travail sur la gouvernance. P. Louisy répond qu'il vaut peut-être mieux attendre fin mars et la mise en place du comité de coordination. J. de Mazière précise que l'idée est de mobiliser les gens dès maintenant, le temps que le groupe se mette en place. R. Julliard défend le fait que c'est le rôle du comité de coordination.

E. Stephan indique que l'ensemble des groupes de travail ne vont de toute façon pas se mettre en action directement, qu'il est possible d'annoncer des groupes qui se mettront en place courant 2018. P. Monestiez confirme qu'il faut se baser sur la dynamique des rencontres Mer de la veille et continuer sur cet élan.

Conclusion

Les acteurs présents s'entendent sur la création des groupes de travail suivants :

- **un groupe de travail « Portail Vigie Mer » afin de permettre l'intégration de Vigie Mer, de ses besoins et contraintes, dans le portail national SP biodivers. (pilotage : Planète Mer).**
- **un groupe de travail « Identité et nom » pour faire écho à la demande de Cybelle Planète (pilote ?).**
- **un groupe de travail sur les questions de « collecte et partage des données », qui pourra éventuellement être affiné et subdivisé (pilotage : P. Monestiez / CiSStats ; F. Gally / GECC).**
- **un groupe de travail « modalités de représentativité et prises de décision » afin de réfléchir courant 2018 aux modalités de gouvernance définitives (pilote ?).**

L. Vong propose de conclure avec l'annonce officielle de la naissance de Vigie Mer (ou quel que soit son nom). Naissance saluée par une salve d'applaudissements...